



Ville d'ESBLY

Centre Communal d'Action Sociale d'Esbly

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 30 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente janvier à 18h00, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Esbly, régulièrement convoqués le 21 janvier 2025, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Ghislain DELVAUX, Président

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 13

NOMBRE DE PRESENTS : 08

NOMBRE DE VOTANTS : 11

PRESENTS : M. Ghislain DELVAUX, Mme Valérie LEPOIVRE, Mme Corinne CESARIN, Mme Elisabeth CHENNEBAULT, Mme Tulla HEDRICOURT, Mme Patricia LHUILLIER, M. Francesco PITARI, Mme Thérèse ROCHE

POUVOIRS : Mme Samia BRESCHIGLIARO à Mme Valérie LEPOIVRE, Mme Caroline EPINAT à Mme Thérèse ROCHE, Mme Eléonore JOCK à Mme Elisabeth CHENNEBAULT

ABSENTS : M. Jean-Luc GARNIER, M. Julien GENTY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Thérèse ROCHE

APPROBATION DU COMPTE RENDU du 28 novembre 2024 :

Le compte rendu de la séance du 28 novembre 2024, préalablement transmis aux membres du Conseil d'Administration a été adopté à l'unanimité par les membres présents et les membres représentés.

1- Débat d'Orientation Budgétaire 2025

VU la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des Régions, ainsi que les textes subséquents,

VU l'article L 2312-1 (alinéa 3) du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT qu'un débat sur les orientations budgétaires est obligatoire dans les villes de 3500 habitants et plus,

CONSIDÉRANT qu'il doit être institué un débat d'orientation budgétaire dans les 2 mois précédant l'examen du budget primitif,

VU le Rapport d'Orientation Budgétaire remis aux membres du Conseil d'Administration avec l'ordre du jour,

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2025.

2- Tarifs préférentiels

Mme K.

Demande tarifs préférentiels pour la restauration scolaire, l'accueil de loisirs du mercredi et les vacances scolaires pour son fils
A compter du 06 janvier 2025 jusqu'à la fin de l'année scolaire
Décision : ACCORD à l'unanimité pour la restauration scolaire, l'accueil de loisirs du mercredi et les vacances scolaires pour 1 enfant

3- Informations et questions diverses

DATE DU PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Jeudi 13 mars 2025

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H15.